



Alsace Réseau Neutre

18, rue Frédéric

67100 Strasbourg

☎ 03 67 10 41 39

✉ contrat@arn-fai.net

SIRET : 752 971 960 00014

ARCEP : 12-0699

# Contrat hébergement

## 1 Conditions

Ce service est réservé aux adhérents de l'association Alsace Réseau Neutre. Ce contrat est soumis à l'approbation préalable de l'équipe technique, selon les ressources disponibles (espace physique, consommation électrique, ...) ainsi que la nature du matériel. Ce contrat est conclu pour une durée minimum d'un mois, renouvelable tacitement de mois en mois sauf résiliation écrite. La mise en service et les interventions physiques de maintenance se feront selon les disponibilités de l'équipe technique, sur un créneau convenu à l'avance, sans qu'aucun délai maximal puisse être opposé à l'association. Les abonnés qui le souhaitent peuvent payer jusqu'à 12 mois d'avance.

## 2 Ressources

Le trafic mensuel maximum généré par le service est illimité en volume. Cependant, le débit n'est pas garanti dans le cadre de ce service. La consommation de bande passante doit respecter le cadre mutualisé de nos services et toute utilisation abusive pourra entraîner une résiliation anticipée de notre part. La consommation électrique de la machine doit être raisonnable et validée au préalable par l'équipe technique. Le matériel hébergé ne doit pas nuire au bon fonctionnement de l'infrastructure de l'association. L'association Alsace Réseau Neutre n'est ici soumise qu'à une obligation de moyen. Toute indisponibilité du service ne pourra donner lieu à un remboursement. En cas d'indisponibilité supérieure à 10 jours, le contrat sera prolongé d'un mois, puis d'un mois supplémentaire par mois d'indisponibilité.

## 3 Facturation

L'abonné a jusqu'au 15 du mois en cours pour régler le service du mois à venir. Une facture lui sera remise dès réception de son règlement. Moins de 10 jours après l'échéance de chaque paiement, un rappel est envoyé à l'abonné par e-mail. 15 jours après l'échéance d'un paiement non réglé (peu importe son montant), le matériel sera mis hors tension, sans aucune indemnité ou dommage revendicable par l'abonné. La remise en service du matériel, qui aurait été mis hors tension suite à un défaut de paiement, ne pourra se faire qu'à réception du paiement. En cas d'interruption supérieure à un mois, l'association se réserve le droit de retirer le matériel. Si l'abonné ne récupère pas son matériel dans les 12 mois l'association est en droit d'engager des démarches afin de revendre ou détruire le matériel.

## 4 Activités prohibées

Il est contraire à la ligne de conduite d'Alsace Réseau Neutre que l'utilisateur du service effectue ou participe directement ou indirectement à l'une des activités suivantes :

- Envoyer des courriers électroniques en masse à des personnes qui n'en ont pas fait la demande (« Spam »);
- Entreprendre toute autre activité qui enfreint toute loi ou règlement en vigueur sur le territoire français.

## 5 Résiliation

Une résiliation anticipée de la part de l'abonné est possible en tout temps, moyennant un préavis de 15 jours. Cette résiliation n'entraîne aucun remboursement et les paiements dus le restent dans leur intégralité. Une résiliation anticipée de la part d'Alsace Réseau Neutre est possible lorsqu'une des clauses de ce contrat n'est pas ou plus respectée, et ceci sans préavis, sans dédommagement ou autre arrangement spécifique.

Tout mois entamé est dû. Le service n'est arrêté qu'en fin de mois. Le matériel sera rendu au maximum un mois après la fin du contrat, à une date fixée entre l'équipe technique et l'abonné, sans qu'aucun délai maximal puisse être opposé à l'association. Si l'abonné ne récupère pas son matériel dans les 12 mois l'association est en droit d'engager des démarches afin de revendre ou détruire le matériel.

## 6 Modification de prix et des conditions générales

Toute modification de prix résultant de hausses liées à des sociétés tierces sera annoncée à l'abonné, avec un préavis de trois mois. Les abonnés ayant payé plusieurs mois d'avance ne seront pas refacturés pour ces mois. Les abonnés seront prévenus des modifications éventuelles et actualisations des conditions générales avec un préavis de trois mois au terme duquel l'abonné devra accepter les nouvelles conditions afin de continuer à profiter du service. Cependant, si plus de trois mois ont été payés d'avance, les nouvelles conditions ne prendront effet qu'à la fin de cette période.

## 7 Responsabilités

L'abonné s'engage à fournir une adresse électronique de contact (email) fonctionnelle ainsi qu'une adresse postale et de prévenir Alsace Réseau Neutre en cas de changement de ces adresses. En aucun cas, l'abonné ne pourra se prévaloir de dommages ou indemnités résultant de problèmes techniques de quelque nature que ce soit. L'abonné assume la pleine responsabilité de l'utilisation qui est faite des services qu'Alsace Réseau Neutre met à sa disposition dans le cadre de ce contrat.

## 8 Signature

- Nom Prénom : .....
- Adresse : .....
- Code postal : ..... Ville : .....
- Téléphone : .....
- Adresse email : .....

J'accepte de recevoir mes factures sous forme numérique par e-mail au format PDF.

Le ...../...../..... à .....

Je soussigné(e), ..... accepte les présentes conditions d'utilisation.

Signature de l'adhérent, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Signature de ....., représentant Alsace Réseau Neutre, précédée de la mention « lu et approuvé » :